

# infos



Bulletin mensuel d'août 2018

## AGENDA

Samedi 11 août à 11h  
Commémoration de l'incendie du Villard  
Place du 11 août 1944

Mardi 21 août à 20h30  
Cinéma  
Projection de « Norm »  
Ensemble sportif

## 74<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie du Villard

Le maire, le conseil municipal de Le Cheylas invitent la population à la commémoration qui aura lieu :

**le samedi 11 août à 11h,  
place du 11 août 1944,  
au Villard**

*Un apéritif sera offert à l'issue de la cérémonie*



## Objet trouvé



- Une paire de lunettes de soleil trouvée près du cimetière

**Objet à récupérer à l'accueil de la mairie.**

## Centre de loisirs

*Programme des vacances d'été*

Les secteurs Enfance (6/10 ans) et Jeunesse (11/17 ans) du Centre de loisirs proposent des animations du lundi au vendredi, **du 20 au 31 août**.

Le programme est disponible en mairie et consultable sur le site de la commune :

<http://www.ville-le-cheylas.fr>

*Rubrique Enfance jeunesse / Centre de loisirs / Vacances scolaires*

### Contacts - Inscriptions :

*Secteur Enfance : Magali Chatain, 06 75 05 81 49 - Secteur Jeunesse : Elian Debord, 06 08 57 16 46*



**DATE LIMITE DE RÉCEPTION  
DES ARTICLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE :  
JEUDI 23 AOÛT**

## Cinétoiles

Cette année au Cheylas, c'est le film d'animation Norm qui sera projeté **le mardi 21 août à 21h30**, à **l'ensemble sportif**, derrière les vestiaires du foot.



**De juin à septembre**

**C'est gratuit et c'est à la tombée de la nuit !**



Pour votre confort,  
apportez un  
siège pliant !



*L'histoire : l'ours polaire Norm et ses trois meilleurs amis, les lemmings, décident de se rendre à New York afin de déjouer les plans d'un groupe immobilier qui menace d'envahir sa banquise...*

### Dans les autres communes...

Patients	27 juillet	Crêts en Belledonne
L'éveil de la permaculture	28 juillet	Les Adrets
La jeune fille et son aigle	28 juillet	Saint-Hilaire du Touvet
Ma Vie De Courgette	2 août	Crolles
Sage Femme	2 août	Theys
Django	3 août	La Ferrière
Ma Vie De Courgette	11 août	Saint-Bernard du Touvet
Norm	21 août	Le Cheylas
Lion	23 août	Bernin
Au dessus du monde + Les brebis de mon père	23 août	Goncelin
Les Trolls	24 août	Pontcharra
La La Land	24 août	Saint-Martin d'Uriage
Radin !	25 août	Le Champ-près-Frogès
		(en partenariat avec la commune de Frogès)
La jeune fille et son aigle	25 août	La Buissière
La La Land	29 août	Saint-Nazaire les Eymes
Raid Dingue	31 août	La Pierre
Captain Fantastic	31 août	La Terrasse
L'Odyssée de Pi	1er sept.	Le Versoud
Heidi	1er sept.	Sainte-Marie du Mont
Lion	8 sept.	Montbonnot Saint-Martin

# Gymnastique Volontaire Le Cheylas - Section 38004 - Année 2018 – 2019

**Les cours reprendront le lundi 10 septembre 2018**

Un moment pour soi, d'échanges et de détente. Activités de gymnastique variées : échauffements dansés, LIA (Low impact aérobic), abdos fessiers, step, fitness, stretching, gym douce, relaxation, pound fitness, zumba, zumba kid, zumba ados...

## NOUVEAU CETTE ANNÉE

### Cours de zumba ados de 10 à 16 ans, le mercredi de 17h45 à 18h45

Les cours sont assurés par une animatrice diplômée.

Inscriptions lors du forum des associations le 8 septembre 2018. Le premier cours est un cours d'essai.

#### Les cours auront lieu :

- le lundi de 19h à 20h au gymnase,
- le mardi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes : **gym douce**,
- le mercredi de 16h45 à 17h30 à la salle des fêtes : **zumba kids (6/9 ans)**,
- le mercredi de 17h45 à 18h45 à la salle des fêtes : **zumba ados (10/16 ans)**,
- le mercredi de 19h à 20h à la salle des fêtes : **zumba adultes**,
- le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes,
- le vendredi de 19h30 à 20h30 au gymnase,
- le samedi de 9h à 10h à l'ensemble sportif : **marche active** (22 séances en deux périodes)

Les inscriptions se feront uniquement sur dossier complet au Forum des associations le 8 septembre 2018 ou lors des premiers cours (1 cours d'essai). **Il vous sera demandé de fournir au club au moment de l'inscription, les pièces suivantes :**

- un certificat médical (valable 3 ans),
- une fiche d'inscription remplie + photo,
- le règlement de votre cotisation,
- un justificatif statut étudiant ou lycéen pour les personnes concernées.

#### Tarifs à l'année :

Nombre de cours de gymnastique par semaine	Habite / travaille à Le Cheylas (sur justificatif)	Extérieur
<b>1 cours</b>	83 €/an	104 €/an
<b>2 cours</b>	113 €/an	141 €/an
<b>3 cours</b>	133 €/an	166 €/an
<b>4 cours</b>	153 €/an	191 €/an
<b>5 cours</b>	173 €/an	216 €/an
<b>Marche active</b>		
<b>Adhérents GV</b>	Ajouter 75 € aux tarifs des cours de gymnastique	
<b>Non licenciés</b>	93 €/an	116 €/an
<b>Zumba</b>		
<b>Zumba</b>	Ajouter 23 € aux tarifs des cours de gymnastique	
<b>Zumba kids et ados</b>	98 €/an	122 €/an
<b>Tarif étudiant sur justificatif à partir de 16 ans (nous n'adhérons pas à la carte M'RA)</b>		
<b>Gymnastique</b>	58 €/an	73 €/an
<b>Zumba</b>	93 €/an	116 €/an
<b>Licence obligatoire (sauf si déjà inscrit dans une autre GV)</b>		
<b>Tarif normal</b>	27 €/an	
<b>- de 16 ans</b>	22 €/an	

#### Renseignements :

**Madame Névéna FONTI : 04 76 71 87 09 - Madame Anne-Marie LAURENS : 04 76 71 78 56**

## Les nouveautés du Tennis Club



Une section **Baby-tennis** pour les enfants de 3 à 6 ans, le mercredi matin de 10h à 11h. Prêt de raquette possible.

Après avoir remporté son groupe de qualification, **l'équipe masculine s'est hissée en finale du championnat départemental interclub de l'Isère.**

Les cours enfants et adultes sont encadrés par un professionnel diplômé et expérimenté.

**Accès au gymnase** en cas d'intempéries pour les cours des plus jeunes le mercredi matin de 10 à 12h.

Quel que soit votre niveau et votre âge, venez nous rencontrer au **forum des associations le 8 septembre** au Cheylas, et **venez participer à des cours d'essais** à partir du mercredi 12 septembre.



### TARIFS 2018 / 2019

#### Tennis loisirs

Catégorie	Licence FFT obligatoire	Résidents Le Cheylas		Extérieurs
		Adhésion	Total inscription	
Moins de 16 ans	20 €	30 €	50 €	+ 25%
Adultes	29 €	40 €	69 €	
Pack Famille	Licences FFT	50 €	Licences FFT + 50€	

*L'inscription au tennis loisirs donne accès aux 3 terrains éclairés (sans réservation) toute l'année*

#### Cours collectifs

Catégorie	Licence FFT obligatoire	Résidents Le Cheylas		Extérieurs
		Adhésion + cours	Total inscription	
Jeunes <16 ans 1h	20 €	123 €	143 €	+ 25%
Adultes 1h30 hebdo	29 €	185 €	214 €	

## Paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus

### Messes tous les dimanches à 18h à Allevard

Date	Samedi à 18h30	Dimanche à 10h30
4 et 5 août	Saint-Vincent-de-Mercuze, Les Adrets <b>10h</b> à Allevard	Monastère de Saint-Bernard-du-Touvet, Crolles, <b>9h30</b> à Pontcharra
11 et 12 août	<b>Le Cheylas</b> , Saint-Pierre-d'Allevard, Saint-Bernard-du-Touvet	Crolles, <b>9h30</b> à Pontcharra
<b>Mercredi 15 août - Assomption</b>		
9h30 à Theys, 11h à Goncelin, 11h30 à la Croix de l'Alpe (Sainte-Marie-du-Mont en cas de pluie), 18h à Allevard, 18h15 au monastère de Saint-Bernard-du-Touvet		
18 et 19 août	Bellecombe, Lumbin	Crolles, <b>9h30</b> à Pontcharra, <b>11h</b> au Crêt du Poulet
25 et 26 août	La Buissière, La Ferrière	Monastère de Saint-Bernard-du-Touvet, Crolles, <b>9h30</b> à Pontcharra (Rosière)

Attention, les messes au monastère de Saint-Bernard-du-Touvet dépendent de la présence du père La Croix.

**Retrouvez tous les horaires de célébration sur le site [www.cleophas.org](http://www.cleophas.org)**

## Inauguration de WIZ luge

Luge 4 saisons aux 7 Laux

La station des 7 Laux accueille une nouvelle attraction baptisée **WIZ luge**. Il s'agit de luges sur rails qui enchaînent vrilles, virages et vagues pour faire le plein de sensations.

**Cet équipement, accessible pour toute la famille, fonctionne en toutes saisons** avec une ouverture élargie l'hiver et l'été.

WIZ luge est situé au Pleynet, au pied des pistes. **32 luges biplaces circulent sur une boucle d'un peu plus d'un kilomètre** : 300 m de montée dont une partie en tunnel et 700 m de descente en pleine nature.

Ouvert aux enfants accompagnés **à partir de 3 ans**, l'équipement bénéficie d'une sécurité optimale : ceintures, système antidéraillement et antitamponnage, freinage au choix.

**WIZ luge est ouvert tous les jours de 10h à 18h en juillet et août** (selon conditions météo). Avant de se rendre sur place, se tenir informé sur [www.les7-laux.com](http://www.les7-laux.com), [www.facebook.com/wizluge](https://www.facebook.com/wizluge) ou par téléphone au 04 76 08 72 21 / 04 76 08 75 16.

**Tarifs** : 7 € la descente, 30 € les 5 descentes + 1 offerte, 55 € les 10 descentes + 2 offertes, tarif groupe à partir de 15 luges.



### En chiffres :

- 32 luges biplaces
- 12 virages dont 7 en épingle
- 3 minutes de sensations
- Vitesse maximale de 40km/h
- Débit de 600 personnes/heure

**Coût total du projet** : 2,1 M€ financés à 83% (1,75 M€) par Le Grésivaudan et 17% (350 000 €) par la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat ambition région.

**Profitez également, jusqu'au 26 août, du PLAY'NET PARC :**

- Patinoire synthétique (à partir de 4,50 €/personne pour 1 heure - Accessible dès 6 ans)
- Bungee trampoline (à partir de 4,50 €/personne pour 10 minutes - Accessible dès 6 ans)
- Château gonflable (2€ ou gratuit pour les personnes ayant un ticket WIZ Luge, patinoire ou trampoline - Accessible dès 2 ans)

Le Play'net Parc est ouvert 7 jours / 7 et également le 31 août à l'occasion du passage, dans le massif de Belledonne, du trail « L'échappée Belle ».

Le télésiège de Pincerie est ouvert jusqu'au 26 août, du mercredi au dimanche, avec à l'arrivée une vue à 360° sur la Chartreuse, le Vercors et les Bauges.

+ d'infos sur [www.les7laux.com](http://www.les7laux.com)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUILLET 2018

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Roger COHARD, maire,

Étaient présents : Mmes et MM Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Anne DALESSIO, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Antoinette PALMER, Michel SALVI, conseillers municipaux. (Mmes et MM André PLISSON, Lionel ARGOUD, Nicole JOULIA, Robert COUPLAIX, Marie-Claude CERANA, Claude ORTOLLAND, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI ont donné procuration)

Secrétaire de séance : M. Pierre BARUZZI

### 1. Approbation de la convention temporaire de coopération et de gestion relative aux zones d'activités économiques Actisère et Pérelles – Communauté de communes Le Grésivaudan

En date du 25 septembre 2017 la communauté de communes Le Grésivaudan a délibéré sur les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété de biens immobiliers situés au sein de Zones d'activités économiques (ZAE), dont les zones Actisère et les Pérelles.

Dans l'attente du transfert effectif de propriété, la communauté peut autoriser les communes membres à prendre toutes les mesures de gestion et d'administration des zones d'activités économiques par le biais d'une convention, afin d'assurer, à titre transitoire, la continuité des opérations déjà engagées dans les délais impartis. La convention conclue sur ce fondement n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation par l'EPCI de la gestion de la ZAE située sur le territoire de la commune. Il convient donc d'établir une nouvelle convention afin de déterminer les modalités de gestion de ces zones. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver ce renouvellement de convention et d'autoriser le maire à la signer, étant précisé que cette convention est d'une durée de trois ans et qu'elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et court jusqu'au 31 décembre 2021.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, DÉCIDE** d'approuver la nouvelle convention temporaire de coopération et de gestion relative aux zones d'activités économiques Actisère et les Pérelles, **AUTORISE** le maire à signer la convention présentée ci-dessus. **Adopté à l'unanimité.**

## **2. Approbation de convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines » entre Le Grésivaudan et la commune du Cheylas**

Il est rappelé au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « *Eau et Assainissement* » est gérée par Le Grésivaudan. La compétence « *eaux pluviales urbaines* », dont le périmètre n'a pas encore été défini, fait partie intégrante de la compétence « *assainissement* » et recouvre notamment l'exploitation courante du service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaine.

Toutefois, il est primordial d'assurer la continuité et la sécurité des services publics relevant désormais du Grésivaudan, alors même que les communes, jusqu'alors compétentes, ont développé une expertise et un savoir-faire. Aussi, il est proposé à titre transitoire de s'appuyer sur les communes et de déléguer, au terme d'une convention, l'exercice et le financement de la compétence « *eaux pluviales urbaines* » de la communauté de communes aux communes. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conditions d'exécution de la délégation de ladite convention et d'autoriser le maire à la signer.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, ACCEPTE** les termes de la convention de délégation de la compétence « *eaux pluviales urbaines* » entre Le Grésivaudan et la commune du Cheylas, **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. **Adopté à l'unanimité.**

## **3. Versement d'un fonds de concours au Syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique**

Le SÉDI, œuvrant en faveur de l'écomobilité, a réalisé des travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. La contribution financière a été établie par le SÉDI à partir du décompte final de l'opération. Ainsi, il est proposé de verser un fonds de concours au SÉDI pour la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant total de 2 801.52 €.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, APPROUVE** le versement d'un fonds de concours au SÉDI pour la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, **CHARGE** le maire de notifier au SÉDI la décision du conseil municipal. **Adopté à l'unanimité.**

## **4. Aménagement et sécurisation des espaces pour les modes de transport doux de la RD 523 – Avenue de Savoie – Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère**

Il est rappelé au conseil municipal que des travaux de réaménagement sur la RD 523 ont été réalisés sur un premier tronçon situé entre le giratoire des Meyannes et le carrefour de la Gare. La commune souhaite, aujourd'hui, effectuer des travaux sur le second tronçon.

Toutefois, compte tenu de la configuration très rectiligne de cette voie bordée d'habitation, il convient de réaliser des aménagements de sécurité pour maîtriser la circulation automobile, mais aussi afin d'assurer le cheminement et la traversée des piétons et la circulation des cyclistes.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour le réaménagement de cette deuxième portion, l'ensemble de ces travaux correspondant à un budget prévisionnel total de 357 594€ HT dont 257 767€ HT d'aménagements communaux.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, SOLLICITE** auprès du conseil départemental la subvention afférente. **Adopté à l'unanimité.**

## **5. Renouvellement de la convention de coopération décentralisée – communes du Nord, communes du Sud et l'association ARCADE**

Les communes de Pontcharra, La Rochette, Saint-Maximin, Crêts-en-Belledonne, Barraux, la Chapelle Blanche et Le Cheylas dénommées « Communes du Nord », les communes de Dembela, Blendio, Benkadi et Tella dénommées « Communes du Sud », ainsi que l'association ARCADE « Une terre pour vivre », sont engagées dans une action de coopération décentralisée.

Une convention régit les termes de cette coopération. Cette dernière a été conclue jusqu'au 31 décembre 2018 elle doit être renouvelée pour une durée de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022. La participation des communes s'effectue sous la forme d'une subvention annuelle versée à l'Association ARCADE s'élevant à un montant de 11 300 € pour la commune du Cheylas.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, ACCEPTE** le renouvellement de la convention de coopération décentralisée conclue entre les communes du Nord, communes du Sud et l'association ARCADE pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, **AUTORISE** le maire à signer cette convention et tout document y afférant. **Adopté à l'unanimité.**

*À noter : Le texte intégral de toutes les délibérations fait l'objet d'un affichage devant la mairie*

Le maire, Roger COHARD